

PLAIDOYER DES ÉLUS-ES LOCAUX DU HAUT BÉARN ET DE LA SOULE

pour le rétablissement d'une maternité au sein de l'hôpital public d'Oloron-Ste-Marie

Les élus-es locaux signataires (dont la liste suit) :

Maires, Maires-Adjoints, Conseillers-es Municipaux soutenus-es par les Associations des Maires et des Maires ruraux du 64 et par les Parlementaires du Territoire,

décident d'exprimer ensemble l'impérieuse nécessité pour le territoire et sa population de disposer d'une maternité de proximité avec prise en charge des soins obstétricaux au sein des urgences de l'hôpital public d'Oloron-Ste-Marie.

Depuis l'interruption, fin 2017 de ce service public sanitaire et social essentiel, les élus-es de terrain entendent l'inquiétude, l'incompréhension, la réprobation, le sentiment d'abandon de la population parfois la colère et souvent l'anxiété des parturientes et des familles suite au transfert très éloigné sur Pau et Saint-Palais des accouchements et des urgences obstétricales.

En accord avec la population attachée à sa sécurité sanitaire, les élus-es ne peuvent se résoudre à des logiques comptables qui détruisent les services publics et portent atteinte à l'égalité des droits des citoyens.

Les élus-es rassemblés-es entendent défendre et promouvoir tout ce qui fait la qualité de vie en Haut Béarn et Soule tout autant que le développement économique et social qui va de pair ; Ils rappellent que le territoire, 1er bassin industriel d'Aquitaine comptant près de 50 000 habitants bénéficie annuellement d'une démographie dynamique de 600 à 700 naissances.

Les élus-es plaident avec conviction pour la préservation absolue de cette dynamique et en appellent aux pouvoirs publics en vertu de l'article R. 6123-50 du Code de la Santé Publique qui prévoit que les femmes doivent pouvoir accoucher en 45 minutes et en 30 minutes en cas d'urgence, ce qui est loin d'être le cas pour la plupart des communes relevant du territoire de santé d'Oloron-Ste-Marie à commencer par cette dernière ville-centre située à plus d'une heure du pôle de santé palois.

Les élus-es déplorent également la perte de libre choix des parturientes optant pour l'accouchement accompagné à domicile, cette pratique n'étant plus possible en l'absence de maternité de proximité. A juste titre, les sages-femmes refusent désormais d'assumer les accouchements au domicile, en l'absence d'urgences obstétricales accessibles en moins de 30 minutes en cas de problème.

Les élus-es déclarent leur attachement à retrouver rapidement les conditions optimales d'une maternité de proximité au sein de l'hôpital public ; Pour que les « heureux événements » le soient pleinement, dans un territoire poursuivant son développement !

Les élus-es tiennent enfin à réaffirmer ensemble :

- **leur grande vigilance concernant le maintien absolu de tous les services de l'hôpital public d'Oloron-Ste-Marie dotés des moyens humains et financiers nécessaires.**
- **leur gratitude et leur soutien aux professionnels de santé et personnels hospitaliers dont les conditions de travail doivent être notablement améliorées ; Aux intervenants du SMUR, ambulanciers, et sapeurs-pompiers confrontés à la gestion souvent périlleuse de prises en charge en urgence pour des transferts sur Pau.**